

Le Département Politique
de la
Confédération Suisse.

Berne, le 19 Décembre 1873.

Au haut Conseil fédéral.

Le Département politique, a l'honneur de présenter au Conseil le rapport suivant sur l'heureuse issue de ce qui aurait pu devenir le conflit de la Savoie.

Le Conseil sait que notre ministre à Paris a remis le mercredi 21 Novembre à M. Jules Ferry, Président du Conseil des ministres de France, copie de la ^{dépêche} ~~note~~ du Conseil fédéral du 17 novembre. Le rapport de M. Larozy du 21 rend compte des circonstances de cette entrevue.

Le dimanche 25 Novembre déjà, M. Jules Ferry appelait M. Larozy et lui donnait réponse à la ^{dépêche} ~~note~~ du Conseil fédéral. Cette réponse était complètement satisfaisante, mais malheureusement verbale.

M. Ferry déclarait à notre ministre " que le projet de fortifier le Gnache avait été formé par le général Farre, qui en sa qualité d'officier du génie, voulait des fortifications partout, - que le Gouvernement avait abandonné ce projet et décidé de charger M. Arago de communiquer au Conseil fédéral cette résolution de la France de ne fortifier ni le Gnache ni aucun autre point de la Savoie neutralisée."

M. Ferry ajouta qu'il avait envoyé à M. Arago copie d'une lettre du général Campenon, ministre de la guerre, à tenor de laquelle en cas de guerre la Savoie neutre serait laissée en dehors de la mobilisation et que des ordres étaient déjà donnés pour le retrait immédiat en cas de mobilisation des petites garnisons de la zone neutralisée.



Le 8 Décembre M^r. Arago, ambassadeur de France à Berne, est venu faire au Président de la Confédération la communication annoncée par M^r. Jules Ferry. N'ayant pas rencontré M. le Président, M. Arago a fait à M. Rodé, secrétaire du Département politique, la communication dont il était chargé. Le Conseil a déjà eu connaissance de cette entrevue.

M. Arago a dit entre autres et notamment :

- „ la France est décidée à ne fortifier ni le Mont -
- „ Tnache ni aucun autre point de la zone neutralisée.
- „ M. le général Campenon a pris ses dispositions pour
- „ que la Savoie neutre ne soit pas même comprise
- „ dans le plan de mobilisation de la France.

M^r. l'ambassadeur de France a répété à peu près textuellement ces paroles au Président de la Confédération le 12 décembre. Il lui a donné à lire la lettre du général Campenon. Bien qu'il fût à prévoir qu'une réponse écrite ne serait pas si complète que la réponse verbale donnée à notre ~~dépêche~~ soit par M. Ferry, soit par M. Arago, le Président eut devoir insister auprès de l'ambassadeur pour que le Gouvernement français s'autorisât ^à laisser en mains du Conseil fédéral une copie de la ~~dépêche~~ ^{qu'il a adressée} ^{à son représentant} ^{avant} qu'il lui adresserait. L'ambassadeur déclara qu'il en demanderait télégraphiquement l'autorisation.

Le 17 Décembre déjà, M. l'ambassadeur de France est venu remettre au Président de la Confédération une copie de la ~~dépêche~~ qu'il avait reçue de son gouvernement. Il est à remarquer que cette ~~dépêche~~ est du 14 courant, elle est donc postérieure à la première communication faite à M. Arago, laquelle a vraisemblablement été châtée, devant notre

désir d'en recevoir copie. Cette ~~dépêche~~ nouvelle est
 moins riche en déclarations que les paroles de M.
 Ferry ou celles de M. Arago. En fait de fortifications
 elle se borne à parler du Tnache, et ne dit plus rien
 des autres positions de la Savoie neutre. Cependant
 cette réponse est complète puisque le Gouvernement
 français y déclare qu'il n'est pas dans ses intentions
 de fortifier le Tnache, et c'était le seul point sur lequel
 nos discussions nous-mêmes fait porter le débat. La
 réponse va même au delà de notre demande puisque
 le Gouvernement français y déclare que dans ses études
 pour la mobilisation l'Etat major s'est attaché à
 respecter complètement le territoire neutralisé. Cette
 dernière phrase est de la plus haute importance, car
 elle établit que la France reconnaît la force obligatoire
 du Traité de 1815.

Le Département politique estime que par
 cette réponse l'incident est vidé. Il se borne donc
 à proposer :

1. de mettre ad acta la copie remise par M.
 Arago au Président de la Confédération et d'en
 prendre note au procès-verbal.
2. de la communiquer par copie au Ministre
 suisse à Paris, en lui disant que le Conseil fédéral
 considère l'incident comme clos et qu'il le remercie
 pour la manière distinguée dont il a rempli sa
 mission en cette occasion.
3. de réserver pour le compte-rendu de gestion
 la publication des pièces officielles de cette affaire,
 en se bornant pour le présent à rendre public
 qu'en réponse à la ^{dépêche} ~~note~~ du Conseil fédéral du 17
 novembre, dont M. Laroche a remis copie à M. Ferry,
 l'Ambassadeur de France a donné au Président

6184.

19. Duzb

Bundesrath vom ^{dépêche} 1883
 de la Confédération, copie de la note du ^{Jour} 14
 Français du 14 Décembre, laquelle répond à la
 demande suisse de manière à clore l'incident.

À la Légation suisse à Paris.

Au Département politique pour en
 prendre connaissance.

Département politique fédéral,
 Le Président de la Confédération:

L. Reuchonnet

annexe:

Les copies remises par l'ambassadeur de France
 de la dépêche de M. Jules Ferry du 14 Décembre 1883. } ^{Unité politique}
 } ^{Dept. Zürich.}

Polit. Dept. u. 19. Duz.

Parogrofraga.

M. A.

Au Paris, Gef.